

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques

Praternité

Date limite réception

## DEMANDE DE TEMPS PARTIEL DE DROIT Année scolaire 2021/2022

IEN: 12 mars 2021 **DSDEN: 31 mars 2021** Demande initiale □ Renouvellement NOM d'usage: Prénom: Nom de naissance : Position et/ou affectation en 2020/2021 (commune-école/fonction/spécialité): Titulaire du poste: Oui □ Non Participation au mouvement □ Oui □ Non départemental: J'ai l'honneur de solliciter, pour l'année scolaire 2021/2022, Le bénéfice d'un temps partiel de droit pour élever un enfant de moins de 3 ans ou pendant 3 ans à compter de l'arrivée au foyer d'un enfant adopté : (cette période de temps partiel est prise en compte gratuitement pour la liquidation de la retraite). ☐ 50% hebdomadaire □50 % annualisé (1) □1 iour libéré □80 % (1 iour libéré) (journée(s) libérée(s)souhaitée(s).....) Date de naissance de l'enfant ..... Si la date du troisième anniversaire de l'enfant est située au cours de l'année scolaire 2021/2022 : □ ie reprendrai mon activité à temps plein à la date du troisième anniversaire de mon enfant □ je demande à bénéficier d'un temps partiel sur autorisation à compter de la date du troisième anniversaire de mon enfant et jusqu'à la fin de l'année scolaire (à noter : temps partiel sur autorisation 1 jour libéré : quotité financière égale à la quotité du temps de travail). Le bénéfice d'un temps partiel de droit pour donner des soins au conjoint, à l'enfant ou un ascendant ; pour handicap relevant de l'obligation d'emploi (joindre un justificatif). □50 % annualisé (1) □1 jour libéré ■ 80 % (1 jour libéré) ■ 50% hebdomadaire (journée(s) libérée(s)souhaitée(s).....) (1) Mi-temps annualisé Je souhaiterais travailler ☐ la première partie de l'année (1er septembre 2021 au 1er février 2022) ☐ la seconde partie de l'année (2 février 2022 au 31 août 2022) □ par quinzaine Si l'organisation du temps partiel annualisé s'avère impossible, je maintiens ma demande de mi-temps qui sera organisé dans un cadre hebdomadaire : (si non, l'enseignant assurera son service à temps complet) □ Oui □ Non A noter : le temps partiel sur autorisation et de droit pour donner des soins peut être comptabilisé sur demande, comme une période de travail à temps plein (formulaire demande de surcotisation à compléter). Fait à ......le......le...... Signature : Avis et signature de l'I.E.N. : Date: